



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Communiqué de presse
Paris, 26 octobre 2020

Projet de loi de finances 2021 : Le gouvernement refuse plus de moyens pour permettre à la restauration collective d'atteindre les objectifs de la loi Egalim

A coup de contre-vérités, les propositions ambitieuses portées par certains députés sont écartées...

Les 20 et 22 octobre, la commission des finances a débattu des moyens d'accompagnements à mettre en place pour la restauration collective. Si certains députés ont défendu des amendements pour accompagner les changements de pratiques par le soutien aux investissements, le gouvernement a fait tout le contraire, arguant que "les 50 millions d'euros sur deux ans prévus pour ce secteur dans le plan de relance sont suffisants", et que "les financements additionnels prévus pour les Plans alimentaires territoriaux couvriront les besoins nécessaires à la restauration collective". Arguments non recevables s'insurgent la Fondation Nicolas Hulot, le réseau Restau'Co et le Secours Catholique : avec si peu de moyens dédiés à la restauration collective, la transformation en profondeur du secteur sur l'ensemble du territoire ne verra jamais le jour. Les trois organisations appellent le gouvernement et la majorité à revoir leurs positions en séance aujourd'hui. Dans un contexte sanitaire où ce secteur a été touché de manière importante, il faut autoriser des moyens conséquents pour atteindre les objectifs de la loi EGalim et éviter le renforcement de la fracture sociale alimentaire

Les arguments irrecevables du Gouvernement

- Julien Denormandie affirme que le secteur de la restauration collective a suffisamment de moyens pour opérer des changements de pratiques qui permettraient d'atteindre les objectifs de la loi EGalim, partout sur le territoire. FAUX !

Rappelons qu'aujourd'hui 4,5% seulement des repas servis sont bio, alors qu'il faudra atteindre 20% de bio en 2022. Et si le gouvernement propose 50 millions d'euros sur deux ans, c'est

malheureusement loin d'être suffisant : **le besoin d'accompagnement, chiffré d'après une étude précise, s'estime plutôt à près de 1 milliard d'euros sur 3 ans**¹. Cet investissement pour le besoin d'accompagnement est par ailleurs l'une des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.

En effet, pour maîtriser les budgets et éviter un surcoût pour les convives dans un contexte d'achat exponentiel de produits bio et de qualité, il faut lutter contre le gaspillage alimentaire, intégrer une diversification protéique (dont l'introduction de menus végétariens) et travailler des produits bruts et de saison. Cela induit des besoins d'investissements comme la mise en place de légumeries ou des investissements immatériels que l'Etat doit accompagner. Pour rappel, 33 centimes d'€ par repas par an pendant trois ans sont nécessaires pour couvrir les frais d'accompagnement de formation à l'alimentation durable, relatifs au matériel, à la réorganisation, à la structuration de filières locales durables, aux campagnes de sensibilisations.

- Le gouvernement explique également que le budget prévu pour les Plan alimentaire territoriaux (PAT) couvriront les besoins nécessaires au secteur de la restauration collective. FAUX!

Si certains PAT englobent des actions au niveau de la restauration collective, c'est un dispositif au champ d'action très large qui permet à chaque acteur local de se lancer dans différents sujets relatifs aux systèmes alimentaires (valorisation d'AMAP existantes, livraisons de paniers repas, projets d'installations agricoles, valorisation des terroirs, tourisme, circuits courts, etc.). Seule une partie infime sera sûrement fléchée vers la restauration collective.

Et même si les 80 millions d'euros prévus dans le plan de relance pour les PAT étaient à 100% fléchés vers la restauration collective, les moyens continueraient de manquer pour transformer dans tous les territoires le modèle de restauration collective en place aujourd'hui.

Contact presse

Manuela LORAND – +33(0)698 45 46 91– m.lorand@fnh.org

¹ http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/enquete_rc_062019.pdf